

INTRODUCTION

Les dernières années ont été marquées par des mutations importantes en ce qui concerne la participation des citoyens à la chose politique.

Les forts taux d'abstention aux différentes élections attestent d'un désengagement de plus en plus prégnant de la part des populations.

Les acteurs sociaux en sont conscients, et plus particulièrement, l'institution scolaire. En effet, les établissements scolaires sont de plus en plus exposés à des comportements individualistes ou consuméristes, qui nuisent à l'intérêt collectif, et qui affectent le concept de « vivre ensemble ».

Le collège Joseph Sébastien Pons de Perpignan n'échappe pas à cette règle, ce qui constitue une préoccupation. L'orientation politique de l'établissement est d'impulser des projets novateurs en matière d'intégration, et donc de participation des élèves. Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) est considéré comme l'organe le plus apte à fédérer ces actions.

Devant le constat de cette carence participative des élèves, nous dégageons la problématique suivante : De quelle manière peut-on favoriser la participation des élèves du collège J S Pons dans le cadre du CESC ?

Ceci étant posé, nous nous attacherons dans un premier temps, à la présentation du contexte général, avant d'élaborer, dans une seconde partie, une stratégie d'action afin de favoriser la participation des élèves du collège. Enfin, dans un troisième temps, il nous appartiendra d'analyser et de tirer des conclusions de l'action menée, et d'envisager des perspectives d'avenir.

PARTIE 1 : Présentation du contexte : le collège Joseph Sébastien PONS de Perpignan

1.Description générale

Le collège J S PONS de Perpignan est implanté depuis 1967 dans le quartier du Moyen Vernet au nord de la ville, quartier réputé difficile. Il scolarise en 2002/2003 sept cents élèves ; les uns ruraux, habitant le village voisin de Pia, les autres citadins, de toutes origines, souvent logés en HLM. Seize nationalités cohabitent dans l'établissement et parmi ceux qui ont la nationalité française, certains sont d'origine gitane, d'autres d'origine maghrébine et quelques uns ont même une double nationalité.

Le collège classé en Zone d'Education Prioritaire depuis 1981 fait partie du Réseau d'Education Prioritaire Vernet Pons : à ce titre, il reçoit les élèves venant de l'école Louis Torcatis de Pia, des écoles Victor Hugo, Jean Jaurès, Emile Roudayre de Perpignan, et Léon Blum qui dépend d'un autre REP accueillant environ 90% d'enfants gitans, mais aussi quelques jeunes d'autres quartiers de la ville scolarisés à la section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), au cycle d'insertion professionnelle par alternance (CIPPA), et enfin à l'unité pédagogique d'intégration (UPI).

Un effectif de personnels nombreux de direction, d'enseignement, de vie scolaire, de santé, administratif et de service, plus de cent personnes au total (110) sont mobilisées pour l'accueil et la réussite des adolescents réunis en trente cinq classes (ne sont pas compris CIPPA et UPI). En effet, nous pouvons compter trente divisions au collège (effectif : 615) et cinq à la SEGPA (effectif : 71).

Le collège accueille également des élèves nouvellement arrivés (ENA). Ils sont affectés administrativement dans une des trente classes pour faciliter leur intégration parmi les élèves de l'établissement et bénéficient d'un emploi du temps aménagé. En effet, en fonction de leurs besoins, ces élèves sont pris en charge en classe d'accueil par un professeur des écoles qui les aide dans l'apprentissage de la langue française. Dans un souci d'individualisation, le collège a adjoint à ce professeur des écoles, un aide éducatrice. Ces deux personnes représentent une stabilité, un repère dont ont besoin les élèves nouvellement arrivés.

Depuis plusieurs années, les personnels ont pu remarqué des élèves en grandes difficultés scolaires parmi l'ensemble des élèves du collège. Le contrat de réussite mis en place sur le REP met l'accent sur ce fait.

Les axes prioritaires de travail sont :

?Donner du sens à l'école pour les élèves et les parents

- Rendre les enfants et les parents conscients des enjeux et de leur avenir.
- Leur donner les moyens de mieux découvrir l'école et de mieux participer.

?Favoriser les apprentissages de tous les élèves

?Accompagner les équipes pédagogiques

Ainsi, il a été mis en place au collège depuis la rentrée 2002, un dispositif d'aide à l'insertion scolaire et professionnelle (DAI SP). Le dispositif se concrétise par l'accueil d'élèves en grandes difficultés scolaire ou d'intégration, dans des dasses à effectifs réduits où l'enseignement est adapté. Cette structure a pour objectif : d'une part, de permettre à certains élèves de rattraper un retard, et éventuellement réintégrer une classe traditionnelle ; d'autre part, par le biais d'ateliers thématiques, de découvrir des pôles d'intérêts en vue d'une réflexion sur leur orientation.

Pour conclure cette présentation, nous abordons le service vie scolaire. Il est composé de trois CPE dont une stagiaire, de huit surveillants d'externat (cinq postes et demi), d'une secrétaire vie scolaire en contrat emploi consolidé et de huit aides éducateurs qui interviennent directement dans le service pour une part importante de leur emploi du temps. C'est un établissement qui nécessite des besoins considérables en personnels de vie scolaire, pour prévenir les situations conflictuelles, et garantir la sécurité des élèves.

2. Développement de la problématique par rapport au contexte et au besoin de l'établissement public local d'enseignement (EPLÉ).

La réflexion menée dans ce mémoire est orientée sur la place du CPE, dans la mise en place d'un cadre favorable à la participation des élèves du collège, à la réflexion et à la prévention dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC).

La naissance de cette problématique émane d'un double constat.

Premièrement, il concerne les incivilités qui, même si elles ne sont pas généralisées, génèrent une ambiance de tensions, de conflits, voire d'insécurité. Ce climat, peu propice à l'épanouissement, concerne l'ensemble de la communauté éducative.

Deuxièmement, il s'avère que les élèves du collège ne se trouvent pas dans une dynamique d'analyse, et de prise de recul vis-à-vis de leurs conditions de vie dans l'établissement.

L'action menée cette année dans cet établissement de Perpignan a pour finalité : la participation des élèves à la réflexion sur les conditions de vie au collège dans le cadre du CESC.

Il nous est apparu intéressant, pour favoriser cette participation, de s'appuyer sur un thème en rapport avec la citoyenneté, en l'occurrence la violence. En effet, parler de la violence, thème présent dans le collège au quotidien, devient à travers ce projet, un moyen de sensibiliser et responsabiliser les jeunes sur leur vie dans l'établissement.

. Afin d'éclairer la réflexion, il semble intéressant de s'appuyer sur la définition qu'Eric Debarbieux propose de la violence dans La violence en milieu scolaire Tome 1 : Etat des lieux. Cette notion revêt avant tout un caractère relatif, en effet : « elle dépend des codes sociaux, juridiques des époques et des lieux où elle prend sens ». Certes, il existe divers degrés de violence et les classifications comme celle du Nouveau Code Pénal sont précieuses pour l'évaluation de la gravité des faits : l'école n'est pas en situation d'extraterritorialité et tout le Droit doit y être appliqué. Mais une telle approche est trop restrictive car c'est bien plus l'impalpable, les incivilités qui construisent l'insécurité et donnent un sentiment d'impuissance. D'après l'auteur, la violence se compose de trois éléments :

- ✍ Les « crimes et délits » commis à l'école et définis par le Code Pénal.
- ✍ Les « incivilités » définies par les acteurs sociaux.
- ✍ Le « sentiment d'insécurité ou de violence » qui résulte des deux composantes précédentes.

Pour donner une définition concise, Debarbieux désigne la violence comme : « La désorganisation brutale ou continue d'un système personnel, collectif ou social se traduisant par une perte d'intégrité qui peut être physique, psychique ou matérielle. »

Dans le cadre de la problématique de ce mémoire, il s'agit de susciter chez les élèves, une réactivité, afin de ne pas subir des situations quotidiennes

insatisfaisantes et de développer des compétences critiques .Nous espérons pouvoir accompagner les élèves dans cette démarche d'analyse de leur quotidien. En effet, nous considérons qu'il faut être prudent, et prendre en compte le contexte, dans la mesure où, les problèmes qui se situent au collège sont ceux du quartier. Nous pouvons citer Robert Ballion qui consacre un passage de son ouvrage La démocratie au lycée aux difficultés des lycéens de banlieues : « Dans les périphéries des grandes villes, la culture de la rue impose sa loi au lycée ». Cette remarque est totalement transférable au collège JS PONS, les élèves parlent de la « loi du quartier », qui sur de nombreux points, diffère de celle du collège.

Les difficultés étant posées, nous allons pouvoir préciser l'action que peut mener le CPE, avec quels partenaires, pour répondre à la problématique posée : « rendre les élèves acteurs dans la réflexion et la prévention des conduites à risque et la lutte contre la violence ».

3.Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

↳ Apport théorique

La circulaire n°98-108 du 1^{er} juillet 1998 extraite du BO n°28 du 9 juillet 1998, concerne la prévention des conduites à risque et Comité d'Education à la santé et à la citoyenneté. Cette circulaire définit le cadre dans lequel doivent s'inscrire les CESC, ainsi que les principes fondamentaux de la politique éducative en matière de prévention des conduites à risque (Annexe 1).

Le Livre Bleu des conseillers principaux d'éducation explique de façon synthétique, p82, le rôle et les missions du CESC dans un établissement, ainsi que la

place du CPE dans le CESC : « Créé en 1990, sous le nom de Comité d'Environnement Social, il est d'abord une priorité du plan de lutte contre les toxicomanies puis de la prévention contre les conduites à risque.

La récente circulaire qui lui donne sa nouvelle appellation fixe ses missions :

- contribuer à la mise en place de l'éducation citoyenne rendant l'élève responsable, autonome et acteur de prévention,
- organiser la prévention des dépendances, des conduites à risque et de la violence,
- assurer le suivi des jeunes dans et hors l'école en faisant appel aux personnels spécialisés de l'Education Nationale mais aussi à des relais extérieurs,
- venir en aide aux élèves en mal être : usant de produits licites ou illicites, absentéistes, désinvestis, suicidaires...,
- renforcer les liens avec les familles,
- apporter un appui aux acteurs de la lutte contre l'exclusion.

Créé par un vote au conseil d'administration, présidé par le chef d'établissement, le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté associe l'ensemble de la communauté éducative et les partenaires extérieurs (représentants des collectivités locales, de la justice, de la police, de la gendarmerie, organismes et associations habilités). Dans les faits, l'intérêt est multiple. Le partenariat permet la reconnaissance des uns et autres. Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté peut être un vrai lieu de communication par le développement de la réflexion et de l'action collective. Il est aussi un lieu d'élaboration de projets dans lesquels les adolescents sont des acteurs potentiels de prévention. Un budget est alloué chaque année aux actions élaborées dans ce cadre. Les CPE peuvent y trouver une reconnaissance et un support à la mise en place d'actions collectives. »

Le CESC a donc pour missions conjointes de mettre en place une éducation citoyenne rendant l'élève acteur de prévention et d'organiser la prévention de la violence, ce qui légitime l'action menée au collège JS PONS. Le projet rentre totalement dans le cadre de la loi et des missions de l'établissement scolaire.

Mr Bauemler, dans son rapport d'avril 2002 sur les CESC, explique l'ampleur et l'importance de ces comités : « L'existence des CESC dans les EPLE ne résulte plus de l'application d'une simple circulaire mais correspond dorénavant à une disposition légale ».

En effet, avec la parution au journal officiel le 11 octobre 1998, de la circulaire interministérielle (Education Nationale, Justice, Intérieur, Défense, Ville) du 2 octobre 1998 relative à la lutte contre la violence en milieu scolaire et renforcement des partenariats, on constate une volonté nationale d'instaurer les CESC d'une façon durable et stable dans les EPLE.

Cette circulaire précise : « Les Comités d'Education à la santé et à la Citoyenneté constituent, au niveau de l'établissement, le cadre privilégié de définition et de mise en œuvre de cette éducation préventive. »

Le CESC du collège JS PONS

A la rentrée 2001, le collège a mis en place le CESC dans le cadre du projet d'établissement. L'ambition du comité, durant l'année scolaire 2001-2002, était de coordonner, rendre cohérentes et stimuler, les différentes actions déjà engagées en impliquant les élèves. C'est un travail de longue haleine, et le comité qui s'est réuni trois fois, a réussi pour cette année passée, à fédérer tous les projets du collège, ayant attrait à la santé et à la citoyenneté dans un même cadre : le CESC.

La finalité du projet du CESC du collège Pons est : *Apprendre à vivre ensemble dans le collège et dans la cité.*

Afin d'atteindre cet objectif, le comité a décidé d'organiser une fois par trimestre dans l'établissement, une présentation des différentes actions réalisées en impliquant de plus en plus les élèves. En prévision, pour le premier trimestre 2002-2003, chaque classe doit présenter un « projet citoyen ».

L'année 2001-2002 a donc été une année de préparation, de mise en commun de tous les projets. Par manque de temps, aucune information sur le CESC n'a été communiquée aux élèves. Les jeunes n'ont donc pas participé à la réflexion.

C'est la raison pour laquelle, un des objectifs de l'année 2002-2003, est la représentation des élèves au CESC à raison de deux élèves élus par niveau, et deux élèves élus de la SEGPA.

A la rentrée 2002-2003, l'équipe constituant le CESC à laquelle je participais, a constaté que l'investissement des élèves du collège dans la réflexion, passait obligatoirement par un processus de motivation de ceux-ci.

L'idée est donc venue de motiver les élèves à s'engager dans des actions de prévention en leur montrant concrètement ce que l'on peut établir avec l'appui du CESC.

Nous avons alors décidé d'engager, parallèlement aux « projets citoyens » par classe, un travail en matière de lutte contre la violence, tout en expliquant aux élèves que cette action s'inscrivait dans le cadre du CESC. Une information sur le comité leur sera alors communiquée.

Nous avons finalement décidé que l'année 2002-2003 serait une année d'action information, et que l'élection des représentants élèves au CESC s'effectuerait en fin d'année sur les niveaux 6°, 5° et 4° pour la rentrée prochaine. Ainsi, cette élection interviendra après un travail de sensibilisation des élèves à ce type de démarche. En attendant les élections, les réunions du CESC seront ouvertes à tous les jeunes volontaires, désirant participer.

PARTIE 2 : Développement de l'action mise en place pour sensibiliser et responsabiliser les élèves face à la violence.

1.Sensibilisation des élèves : présentation de la démarche de projet sur la violence dans le cadre du CESC.

Démarche

Le projet de sensibilisation des élèves à la participation citoyenne dans l'établissement s'effectuera au cours d'une heure de vie de classe en présence d'un CPE et du professeur principal. Cette heure citoyenne sera découpée en deux séquences : dans un premier temps, les élèves répondront à un questionnaire sur la violence dans le collège, puis dans un deuxième temps, les adultes animeront un débat autour des réactions que peuvent avoir les élèves à ce sujet.

Mais comment a été élaboré le questionnaire ?

Au cours d'une conférence des délégués au mois d'octobre, les CPE ont présenté les activités proposées par le foyer socio éducatif (FSE). A cette occasion, j'ai pu présenté le projet de travail du CESC sur le thème de la violence au collège, en expliquant qu'un groupe de travail se réunirait le lundi et le mardi de 13h à 14h, pour réfléchir autour de ce thème.

L'objectif étant ensuite, de mener une action au sein du collège. A partir d'un questionnaire diffusé dans les heures de vie de classe, il serait envisagé une action répondant aux attentes des élèves. Le projet finalisé sera ensuite présenté au cours d'une journée citoyenne organisée par le CESC au second trimestre.

J'ai présenté ce projet aux élèves lors d'une conférence réunissant l'ensemble des délégués en leur demandant de diffuser cette information auprès de leurs camarades, et d'inviter toutes les personnes intéressées pour intégrer notre démarche. Un des objectifs de cette réunion était d'amorcer l'initiation des élèves à la démarche de réflexion et de prévention.

Dès le mois de novembre, un atelier de travail sur le thème de la violence a pu démarrer avec les élèves intéressés (six élèves se sont présentés pour participer : quatre de 6° et deux de 3°).

Ce groupe de travail n'est sans doute pas tout à fait représentatif de l'ensemble des élèves du collège, mais il présente des caractéristiques intéressantes puisque les élèves de 3° se sentent responsables des élèves de 6°.

De plus, dans ce genre de travail formant à une démarche constructive, il est important de toucher les élèves de 6° qui sont l'avenir de l'établissement.

[Le questionnaire](#)

Au cours de la première réunion de l'atelier de travail sur le thème de la violence au collège, j'ai proposé aux élèves une information sur le CESC. Je leur ai expliqué l'importance d'un tel organe au sein de l'établissement scolaire, et comment notre atelier allait s'inscrire dans l'action globale du collège.

L'idée étant d'impulser, grâce à notre atelier, une action sur la violence, et de permettre à chacun de mener une réflexion sur les enjeux d'une politique de prévention.

Pour la rédaction du questionnaire, nous avons décidé de faire un état des lieux. Nous voulions que cette enquête puisse montrer réellement la pensée, les attentes et

les craintes de l'ensemble des élèves du collège. Nous désirions que les jeunes puissent s'exprimer librement, de manière anonyme.

Au départ les élèves de l'atelier étaient eux-mêmes pessimistes sur le sujet de la violence au collège, persuadés que des actions comme celle qu'ils allaient mener ne changerait pas les attitudes de certains élèves plutôt violents ou irrespectueux.

Mais ils avaient quand même envie d'y croire, et de s'engager dans un projet pour tenter d'améliorer leur vie scolaire.

On peut citer les paroles de Sabine, élève de 6°Rabelais : « On veut faire quelque chose pour le collège, car vous ne vous rendez pas compte, nous allons rester ici au moins quatre ans, c'est long, et je ne supporterai pas que la situation n'évolue pas ».

Le questionnaire : « Etat des lieux- Violence ou pas ? » se présente d'une manière simple et accessible à tous. Il comporte uniquement dix questions formulées par les élèves eux-mêmes, concernant le collège, mais aussi des questions d'ordre plus général sur la violence (Annexe 2).

Une fois l'enquête validée par Monsieur le Principal, elle a été diffusée dans toutes les classes du collège.

Les professeurs ont été informés du projet, par une note officielle expliquant aussi les modalités de la passation. Celle-ci se faisant, en présence d'un CPE, dans le cadre des heures de vie de classe.(Annexe 3).

Ces heures de vie de classe ont été très enrichissantes, car les élèves ont pu prendre la parole sur un sujet qui les touche : la violence. Un dialogue a donc été engagé autour de la prévention. La question majeure qui s'est dégagée : comment peut-on faire diminuer la violence ?

La présentation du CESC et la diffusion de l'enquête sur le thème de la violence représentent la première étape de l'action de lutte contre la violence, et plus généralement de la sensibilisation des élèves à une démarche d'analyse de leur vie dans l'établissement.

Les résultats de l'enquête

Les élèves de l'atelier qui souhaitaient au préalable dépouiller eux-mêmes l'enquête, ont vite été confrontés au problème du nombre (520 questionnaires). Nous avons alors pensé que l'analyse informatique pourrait être faite par une classe du collège ayant l'option nouvelles technologies appliquées (NTA). La classe de NTA, sous la responsabilité d'un professeur de technologie, a accepté d'effectuer ce travail. Un logiciel d'enquête les a aidé dans cette tâche minutieuse. Vous pourrez consulter les résultats à l'annexe 4.

Soulignons que tous les élèves du collège n'ont pas pu être interrogés. En effet, nous avons voulu que seuls les élèves présents en heure de vie de classe répondent à l'enquête, car il était important qu'ils participent au débat. Deux classes de 4° n'ont pas participé à l'enquête à cause d'un trop grand absentéisme (deux élèves en classe ce jour là). L'absentéisme a été le problème le plus important que nous avons rencontré pour la transmission du questionnaire.

ANALYSE :

On constate un malaise chez les élèves. Près de 70% des élèves sondés ne se sentent « pas du tout » ou « peu » bien au collège, et 76% estiment que l'établissement n'est « pas du tout calme ».

Les collégiens de JS PONS pensent à 88.8% qu'il y a de la violence dans leur établissement scolaire.

D'après la définition qu'ils en donnent, la violence se manifeste par les bagarres, les menaces, le racket et les insultes. Nous soulignons ici les réponses les plus fréquemment citées. La quatrième question, concernant la définition de la violence, laisse un espace d'expression libre dans le cas où l'élève aurait une autre définition. Nous remarquons à cet effet des réponses telles : « agressions sexuelles », « harcèlement », « tournante », « viol », « agression ». Ces réponses révèlent des faits de société courants à notre époque.

Au niveau du respect, 86% des jeunes enquêtés estiment respecter les autres (adultes et élèves), et 66% disent respecter le matériel du collège.

Nous pouvons souligner le résultat de la huitième question. En effet, 56.2% des élèves sondés pensent qu'il existe à l'intérieur de l'établissement des endroits moins sûrs que d'autres. Les CPE doivent prendre en compte cet élément de réponse de façon sérieuse, dans l'organisation de la surveillance. Cette enquête est un véritable outil de travail pour la vie scolaire. Les élèves sont les premiers à pouvoir donner ce type d'information. Ils ressentent mieux que quiconque ce qui se passe autour d'eux. D'après les éléments de réponses donnés à la neuvième question concernant la citation des lieux considérés comme moins sûrs, nous constatons, en tant que CPE, que les endroits cités le plus fréquemment correspondent à des lieux où les adultes ne sont pas présents.

Avec la dixième question, nous constatons que le travail en matière de prévention et de lutte contre la violence peut débuter car les élèves enquêtés désirent à 87.7% diminuer la violence dans leur environnement scolaire.

On peut être surpris par les réponses de la question onze, concernant les solutions que l'on peut apporter pour diminuer la violence. En effet, les solutions répressives et rassurantes (« plus de surveillants », « exclusion », « plus de sanctions »...) sont plus fréquentes que des solutions du domaine de la négociation (« respecter les autres », « parler », « arrêter le racisme », « améliorer les relations entre élèves élèves et élèves professeurs »...).

Nous devons considérer sérieusement ce type de réponse. Les élèves ont exprimé des craintes, ils ont besoin que l'école les rassure.

Place du CPE dans le projet

Le CPE est un coordonnateur dans ce type de projet. Il est l'intermédiaire privilégié entre le CESC et la conférence des délégués. Il favorise la diffusion rapide d'informations par le biais des délégués.

En ce qui concerne la prise en charge d'élèves en atelier de travail, le CPE n'est peut-être pas la meilleure personne.

Mais, dans ce type d'actions, l'encadrement du groupe par le CPE fut une expérience réussie car il a pu orienter les élèves dans un travail intéressant d'un point de vue vie scolaire. En effet, les résultats de l'enquête sont exploitables pour le fonctionnement de l'établissement. C'est un outil de travail qui va servir à une réorganisation du service vie scolaire.

Le CPE a une place idéale pour communiquer avec les autres membres de la communauté éducative. De plus, la violence est un sujet qui le concerne

particulièrement, car elle peut être dominante dans les rapports entre élèves. Si le CPE s'investit dans ce type d'actions de prévention, il va contribuer à améliorer la qualité de vie dans l'établissement.

La préoccupation par excellence du CPE est de placer l'élève dans les meilleures conditions de vie et d'épanouissement personnel. Cette action menée au collège JS PONS contribuera peut-être à améliorer le quotidien. Le CPE pourra alors tirer des bénéfices de ce projet dans la qualité de son travail.

Le CPE travaille en partenariat avec le professeur principal pour la diffusion du questionnaire pendant l'heure de vie de classe. Cette heure est propice aux discussions sur les problèmes de vie au collège, la citoyenneté... La place du CPE y est légitimée par la circulaire extraite du supplément au BO n°23 du 10 juin 1999

2.Responsabilisation des élèves

↳Organisation de la demi journée citoyenneté solidarité

Les membres du CESC ont fait le projet l'an dernier, d'organiser des journées citoyennes en vue de présenter les projets de chaque classe.

Le projet du CESC prévoit en effet, que chaque classe de l'établissement, doit construire une action citoyenne pour l'année scolaire dans le but d'apprendre à vivre ensemble.

Il était prévu initialement le planning suivant : un projet citoyen par classe au 1^{er} trimestre, un projet par niveau au 2nd trimestre, et pour le 3^e un projet global de l'établissement.

Or, on s'est heurté aux problèmes du délai d'organisation des actions, et au manque de motivation de certaines classes ou de certains professeurs pour monter un projet.

Il a été réalisé, cette année une quinzaine d'actions. On peut y ajouter l'action de l'atelier de lutte contre la violence.

Il est intéressant de souligner que les élèves de cet atelier participent déjà cette année de manière active, aux réunions du CESC. Ils ont même investi le groupe de travail constitué par deux professeurs et le CPE qui préparent la demi journée citoyenneté solidarité.

Cette demi journée a pour finalité : l'échange sur les projets de chaque classe. Les classes ayant proposées une action pour cette journée pourront rendre visite à d'autres classes pour connaître le projet citoyen de celles-ci.

On propose une organisation en deux temps pour cette matinée : un temps pour chaque classe de présenter son projet aux autres, et un temps pour aller visiter les projets de ces dernières.

Ceci se déroulera le jeudi 20 février 2003 au matin.

Dans sa note de service n°97-216 du 10 octobre 1997 : *Initiatives citoyennes à l'école pour apprendre à vivre ensemble*, la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire déclare :

« Apprendre la citoyenneté pour les élèves d'aujourd'hui c'est d'abord apprendre à vivre ensemble dans l'école. Organiser le savoir vivre, en comprenant les règles et les mettre en œuvre tous les jours constituent la première exigence de la vie scolaire.

Apprendre la citoyenneté, c'est également comprendre que la vie en société nécessite des efforts et du travail : ceux des élèves et des éducateurs, pour combattre l'incivilité ou la violence à l'école ; ceux des hommes et des institutions (les pompiers, la police, la justice) qui oeuvrent à la paix civile.

Apprendre la citoyenneté, c'est aussi être capable de donner le meilleur de soi-même en étant attentif aux camarades en difficultés ou handicapés ou en organisant des actions de solidarité à l'égard de personnes qui ont besoin d'aide ou de réconfort.

Vivre la citoyenneté en personne responsable ne doit pas se réduire à ces apprentissages, c'est, pour soi-même et avec les autres, savoir choisir sa conduite individuelle et collective et déterminer son comportement sur les bases d'une morale civique.

Inscrire ces objectifs dans la vie de l'école ne doit pas être l'affaire d'un jour mais être vécu durant toute l'année scolaire et être ponctué par des temps forts et des actions significatives qui marqueront la naissance et l'aboutissement de projets de classe, d'école ou d'établissement centrés sur les « initiatives citoyennes ». »

L'apprentissage de la citoyenneté ne peut se restreindre à de la théorie. Pour cette raison, le chef d'établissement a impulsé au collège JS PONS une dynamique de projets. Les élèves deviennent acteurs d'actions de citoyenneté ou de solidarité. La vie du collège est rythmée par ces projets, qui contribuent à l'amélioration du climat général de l'établissement en favorisant l'échange.

L'atelier de lutte contre la violence

Ce projet est intégré au programme de la demi journée citoyenneté solidarité. Les élèves et moi-même, avons élaboré en collaboration avec les documentalistes, un programme de présentation de notre action. Le CDI a accueilli l'atelier pour pouvoir montrer notre travail aux autres élèves.

Nous proposerons dans cette présentation :

?Les résultats du questionnaire : *Etat des lieux- Violence ou pas ?*

- ?Une vidéo sur le thème de la violence réalisée par une classe de 3° de la SEGPA
- ?Un ensemble de livres et documents disponibles au CDI sur la violence, le respect, le racisme...
- ?L'opération ruban vert du collège JS PONS

Les résultats du questionnaire seront affichés à partir de ce jour là au CDI , et ceci, pour quelques semaines de façon à ce que tout le monde puisse les consulter.

Nous avons pu profiter du court-métrage réalisé par les élèves de la SEGPA. En effet, au cours des réunions du CESC, le professeur initiateur du projet a proposé de joindre son action, à l'atelier de lutte contre la violence pour la demi journée citoyenneté solidarité.

Ce film montre les conséquences graves que peuvent avoir des comportements violents. Il a été présenté au CDI par les élèves qui l'ont réalisé.

Les documentalistes, de leur côté, se sont engagés à répertorier sur un listing, les livres ayant un rapport avec la citoyenneté et la solidarité. Le 20 février, les livres ont été sortis des rayons pour que les élèves aient la possibilité de les consulter plus aisément.

Pour finaliser le projet, il avait été décidé, au sein de l'atelier de lutte contre la violence avec l'accord du chef d'établissement, de lancer notre propre opération ruban vert (inspiré par la revue OKAPI) qui débiterait le 20 février.

Pour la concrétisation de cette opération, nous avons contacté le professeur de couture de la SEGPA pour la confection des rubans verts par des élèves du collège.

J'ai ensuite aidé les élèves de l'atelier dans l'élaboration d'un engagement, que les personnes (adultes et jeunes) désirant lutter contre la violence signeront (Annexe 5).

L'analyse de la demi journée pour l'atelier peut se compter en nombre de rubans verts distribués, et donc d'engagements signés, qui s'élève à plus de cent.

Les élèves de l'atelier de lutte contre la violence ont véhiculé aux autres jeunes un message de prévention. Au cours des débats menés en cette matinée, les élèves ont réalisé qu'ils avaient tous plus ou moins, un comportement violent. Il est important que chacun fasse des efforts car les adultes ne peuvent pas tout arranger. Il faut que les élèves se prennent en charge eux-mêmes et les adultes sont présents pour les aider à y parvenir.

3. Bilan de l'action menée pour le CPE

Le CPE et les élèves

Au sein de l'atelier de lutte contre la violence, j'ai accompagné les élèves dans une démarche de projet.

C'est un moyen de responsabiliser les jeunes. Ils pourront utiliser ces connaissances ultérieurement, s'ils s'investissent dans une action de ce genre. Par exemple, elles leur seront utiles pour la mise en place d'animations dans le cadre d'associations.

La démarche de projet est une démarche constructive. On fait naître un événement autour d'une idée de départ. Les élèves ont pu développer leur imagination pour organiser l'action. Ils ont pris part à tout le processus d'élaboration du projet. Je les ai aidés à finaliser une action en les faisant progresser par étape. Cet

accompagnement s'est concrétisé par l'aide à l'élaboration du budget, la possibilité de rentrer en contact avec des partenaires. J'ai pu contribuer à la responsabilisation, j'ai participé à la formation d'élèves responsables.

A cette occasion, j'ai pu découvrir les élèves sous un autre jour. Le groupe de travail est un cadre privilégié pour apprendre à connaître les élèves. Il s'instaure un climat de confiance entre les personnes participantes. Ainsi les élèves voient le CPE d'une manière différente.

Les élèves sont des indicateurs précieux dans l'établissement scolaire. On ne peut pas être mieux renseigné que par les personnes principalement concernées par l'école. Ils vivent les situations au quotidien. Ainsi, il était essentiel que l'enquête soit élaborée par des élèves pour des élèves. Par cet échange, un dialogue entre pairs a été instauré.

Pour la vie scolaire, cette réflexion entre pairs est un gain. Les élèves se dévoilent pendant le débat lancé après la diffusion de l'enquête, en heure de vie de classe. Il est ainsi important que le CPE participe à cette animation dans les classes, car ceci constitue un supplément d'information sur les élèves, indispensable à son travail.

Certes, il s'agit d'une démarche qui demande énormément de temps, mais elle permet réellement de faire connaissance avec les classes.

Ces heures ont favorisé la prise de contact entre le CPE et les élèves. Ils ont pu dialoguer avec des adultes sur un sujet important pour eux. On leur a donné la parole, on leur a fait confiance. Dans l'ensemble, ils ont répondu favorablement à ce type de démarche.

Le CPE et les partenaires

Ce genre d'animations qui engendre une participation importante de personnes favorise les rencontres de travail et d'échange.

Les membres de la communauté éducative se détachent de leurs activités respectives pour s'investir dans une mission plus large qui s'adresse à tout l'établissement.

Cette expérience, dans le cadre du CESC, est mise en place pour encourager l'installation d'un climat propice à l'épanouissement des élèves. Les adultes participent, lors de ce projet, à la création de conditions agréables au travail. Ensemble, ils développent une dynamique de prise de conscience, celle-ci pourra à long terme responsabiliser les jeunes.

Il est essentiel que tous les adultes se mobilisent dans ce sens. Au collège JS PONS, les enseignants ne se sont pas encore tous mobilisés. Le turn-over important est sans doute à l'origine de cette situation.

Le CPE a une place essentielle pour rappeler les missions de l'Education Nationale : former le citoyen, veiller à l'engagement des élèves... Le CESC est un cadre privilégié pour fédérer les membres de la communauté éducative autour d'un objectif commun. C'est uniquement en ayant créé une action cohérente entre les adultes, que l'on peut favoriser le processus de responsabilisation des élèves.

Le CPE a travaillé en collaboration avec des professeurs pour l'organisation de la demi journée citoyenneté solidarité.

Au sein de l'atelier de lutte contre la violence, l'organisation de l'opération ruban vert a provoqué un travail d'équipe assez développé (le professeur de technologie de la classe de NTA, le professeur de couture, les documentalistes). Ceci a permis d'investir beaucoup plus d'élèves dans l'opération.

Tous ces échanges, autour d'un même projet, a développé des automatismes de travail en équipe. On apprend à communiquer avec un ensemble de collègues. Ainsi, cette dynamique de travail de groupe se reproduit plus aisément dans l'action pédagogique et éducative quotidienne.

Le CPE retire uniquement des bénéfices de cette expérience, même si cela lui a demandé un investissement en temps, considérable. En effet, le projet a favorisé un travail d'équipe essentiel dans l'action quotidienne du CPE.

PARTIE 3 :L'analyse de l'action au sein du collège et ses conséquences

1.Au niveau de la sensibilisation

Un thème controversé

L'intérêt de cette action a eu pour premier effet de « s'entendre » sur le concept de violence tel qu'il est défini dans la codification de Debarbieux cité à la page 5.

En effet, l'enquête réalisée montre que certains comportements ne figurent pas dans le registre de la violence.

Par exemple, seuls 21.3% des élèves sondés considèrent que le chahut est une forme de violence. Pourtant, cette attitude a pour but de gérer, voir empêcher le déroulement normal d'un cours.

Ce chiffre peut laisser penser que le sujet se sent victime de « violence », lorsqu'il est individuellement concerné, ce qui reviendrait à dire que les « agressions » qui visent le collectif se situent à un degré de gravité moindre, au point de ne plus être vécu comme une « violence ».

En revanche, les crimes et délits, codifiés par le Code Pénal sont parfaitement identifiés comme tels (annexe: tableau d'effectifs de la question 5 et histogrammes de la question 4).

Il est important de noter que dans les résultats du questionnaire, un paradoxe intervient entre les comportements individuels (annexe 4: question 6 sur le sentiment de respecter les autres) et l'analyse de la situation du collège (annexe 4: question 3 sur la violence au collège).

En effet 86% des élèves sondés estiment respecter les autres (élèves et adultes), tandis que 88.8% des élèves pensent qu'il existe de la violence au collège.

Ce résultat prouve la difficulté de passer d'un mode de fonctionnement au raisonnement individuel à un mode collectif.

Beaucoup d'élèves sont convaincus d'adopter une attitude correcte, de respect, pour autant la majorité considère que la violence est omniprésente dans le collège.

Certains élèves parlent et se comportent selon des modes qui leur sont coutumiers, et qui ne semblent pas, dans leur esprit et dans leur environnement une incorrection ou une agression. Cependant, plusieurs acteurs le ressentent comme tel.

Il faut donc faire évoluer ces attitudes et ce langage afin qu'ils soient recevables par tous. Il ne s'agit pas d'uniformiser les attitudes et les manières de penser, mais plutôt de prendre en compte les habitudes de chacun et, d'apprendre les limites à se situer dans un champ acceptable par tous afin de ne pas nuire à autrui.

Les établissements scolaires doivent s'entendre pour définir une norme de civilité qui prenne en compte l'intérêt général et les valeurs de la République.

Ces normes doivent être expliquées et appropriées par chacun tel un règlement intérieur. Les règles s'imposent à tous, les normes de civilité aussi à chacun des membres de la communauté éducative. Meirieu dans un de ses ouvrages, *L'école ou la guerre civile*, donne cette définition des normes de civilité. Celle-ci permettra selon lui, d'éviter un conflit social majeur.

Ce constat atteste, dans différentes perceptions de ce que représentent la violence et le respect, et oblige chaque acteur de la communauté éducative à échanger et à dialoguer sur ce thème très important.

La nécessité d'en parler

Comme nous l'avons évoqué précédemment, le poids du collectif, des groupes, une influence significative sur les attitudes individuelles, ce qui conduit trop souvent à la loi du silence. Cette dernière s'explique dans l'esprit des victimes par la peur des représailles, qui les place dans une situation de danger réel ou fantasmé.

Il est donc indispensable de libérer la parole afin de faire émerger une culture de l'expression des souffrances et des angoisses. En effet, nous considérons que le fait de parler de la violence dédramatise les situations, les élèves se libèrent de leurs inquiétudes.

Nous pouvons citer un exemple précis : le lundi de 16h à 17h, je me suis rendue dans une classe de 4° pour la diffusion de l'enquête. Au cours de la discussion, une élève m'a posé des questions sur le phénomène du racket de façon insistante. Je lui ai répondu que cela correspondait à un vol avec atteinte à l'intégrité morale, car lors d'un racket, il y a des pressions subies par la victime. C'est un acte très grave dont on doit parler. Le lendemain, cette jeune fille est venue me confier qu'elle était depuis peu, victime de racket. Nous avons pu agir à ce moment là, et soulager cette jeune fille de son mal-être.

En outre, le simple fait de verbaliser des actes délictueux permet d'intervenir et d'agir sur les situations, et de produire une réponse, quand bien même, celle-ci est parfois incomplète.

Ces réponses apportent aux élèves un sentiment d'écoute dans la mesure où leur problème a été pris en compte et reconnu, Ce qui symboliquement engendre une impression de justice.

↳ Conséquences sur les pratiques professionnelles

Il va sans dire que se positionner dans une démarche d'expression et d'écoute implique une réflexion sur les pratiques quotidiennes.

Cette démarche nécessite de développer des compétences d'écoute, de compréhension, et de réel désir de progresser vers l'élaboration de réponses.

Toute souffrance exprimée mérite d'être traitée avec intérêt, sans sous-estimer la situation, ni préjuger de « l'insignifiance » des faits relatés.

Prôner la responsabilisation et la prise de parole des jeunes engendre une acceptation de remise en question des pratiques individuelles, et de tendre vers une cohérence d'action.

Au niveau de la vie scolaire, les CPE ont réuni les surveillants pour leur expliquer la situation et leur ont demandé une grande vigilance.

Les surveillants sont les premiers interlocuteurs des élèves et les premiers collaborateurs des CPE. Ainsi, ils sont chargés de repérer et de signaler les faits qui leur paraissent importants.

Nous pensions au départ, que l'enquête aurait des répercussions énormes en terme de nombre de faits dévoilés par les élèves. Or, ce sont des faits plus graves qui ont été mis au jour, des situations extrêmement lourdes à porter pour les jeunes (exemple : agression sexuelle).

Les élèves ont fait la différence entre des situations qu'ils pouvaient résoudre eux-mêmes, et celles pour lesquelles ils avaient besoin d'adultes.

Nous ne pouvons pas dire que la vie scolaire, a eu à démêler beaucoup plus d'histoires, à cause de l'enquête.

Les faits importants ressortent, et ont permis de comprendre des conflits présents depuis plusieurs mois dans le collège, et non éludés.

Les élèves parlent plus facilement et plus rapidement. Lorsque les problèmes émergent, il est beaucoup plus facile de les résoudre, car ils n'ont pas pris d'ampleur. Le problème est traité à sa naissance. Cette situation est plus éducative, il y a plus de médiations et moins de sanctions car les faits sont moins graves. En effet, lorsque nous intervenons, nous sommes encore sur le terrain de la prévention et non plus dans une escalade de violence.

2. Au niveau de la responsabilisation

L'objectif principal de ce travail était de favoriser la participation citoyenne des élèves dans le cadre du CESC, nous devons donc dépasser la phase de sensibilisation, afin d'entrer dans une dynamique d'élève acteur.

A cet effet, un certain nombre de projets « citoyens » ont vu le jour, grâce à l'action du CESC, notamment la réalisation d'une signalétique pour l'ensemble du collège.

Ce projet présente un double intérêt.

Premièrement, il permet de développer une information sur les lieux et les personnes, élément très important pour favoriser la communication intra établissement.

Deuxièmement, il s'inscrit dans le cadre de la prévention des conduites à risque par la réalisation de panneaux humoristiques fustigeant la violence. Ces panneaux ont été installés par les élèves eux-mêmes dans de nombreux endroits, souvent considérés comme des lieux potentiels de violence.

Plus généralement, le CESC a fait émerger les prémices de l'engagement des élèves sur des actions concrètes, mais a pour but ultime de faire naître une véritable culture de l'engagement au sein de l'établissement.

Il est important de souligner la progression de l'investissement des élèves au cours de cette année.

J'ai développé dans la deuxième partie du mémoire, le fait que les élèves de l'atelier de lutte contre la violence participaient, déjà cette année aux réunions du CESC. Or, ils ne sont pas les seuls.

Nous avons veillé à communiquer à tous les élèves, à chaque fois que se tenait une réunion, l'heure et l'endroit de la concertation. En effet, lors du passage quotidien des surveillants dans les salles de classe pour le ramassage de l'appel, ces derniers informaient les élèves.

Au total, nous comptons désormais une quinzaine d'élèves participant régulièrement aux réflexions du CESC.

L'investissement des élèves est le résultat du travail de communication avec la conférence des délégués, de la motivation de certains professeurs qui relancent ce type d'informations sur la citoyenneté en classe.

Nous remarquons, avec cette expérience, que si nous prenons le temps d'informer les élèves, de les investir dans des actions, ils s'y engagent volontiers. Les élèves ne peuvent pas s'intéresser à certaines instances, s'ils ne connaissent pas leur existence, et s'ils ne s'approprient pas le cadre.

A cet effet, il est d'ailleurs prévu une préparation importante des élections des délégués élèves au CESC, afin de rendre crédible la place que l'établissement souhaite laisser aux élèves, dans le cadre de la prévention.

Nous pouvons dépasser le cadre du CESC, et appliquer cette réflexion à l'ensemble des instances d'expression de la citoyenneté présent dans l'établissement scolaire.

En effet, l'univers institutionnel de l'école est encore mal compris par les jeunes, ils ne peuvent donc pas s'investir dans quelque chose qu'ils ne connaissent pas. Les élèves

doivent être informés, consultés, mais pour l'essentiel, ils doivent recevoir une formation.

Il est important de former les élèves, tout au long de l'année, à l'expression citoyenne. Cela se concrétise par une formation des délégués solide et complète. Cette formation qui dispense, entre autres choses, une connaissance de l'établissement scolaire et de ces instances représentatives, développe un esprit critique, et donne la parole aux jeunes.

Si le CPE doit rester modeste dans son action sur une dynamique globale, il n'empêche qu'avec les élèves, il a un rôle énorme à jouer, notamment dans la préparation des jeunes aux difficultés qu'ils vont pouvoir rencontrer.

Dans les établissements scolaires du second degré, le CPE a la responsabilité d'assurer, particulièrement, la sécurité des élèves.

C'est gérer, essentiellement en collège, tous les conflits entre élèves dans le temps qui lui incombe (entrées et sorties, demi-pension, récréation, internat) : être un adulte référent, entendre les plaignants, traiter les problèmes, sanctionner si nécessaire en s'appuyant sur la gradation des sanctions prévues au règlement intérieur, et expliquer la sanction en tenant compte de la faute et de la personnalité du fautif.

D'après le Droit, la loi s'applique à tous, et ne peut être discutée. Par contre, les règles communes de vie peuvent être discutées et élaborées ensemble. C'est exactement la même chose que pour les normes de civilité, elles doivent être comprises et décidées par tous, pour être acceptées.

La participation des élèves est alors, encore à ce niveau, primordiale pour la compréhension par les élèves des sanctions appliquées. L'implication des jeunes est indispensable, afin de s'approprier le cadre dans lequel ils vivent.

Des relations sociales satisfaisantes passent par cette appropriation du contexte, et par l'adhésion à une loi commune soutenue par des règles communes. Par l'investissement des élèves, il faut établir des relations sociales sereines et ne pas vivre que dans le déficit et l'agressivité.

CONCLUSION

L'engagement des jeunes est une préoccupation contemporaine de l'Education Nationale. En effet, la diffusion du guide de l'engagement, au mois de février, dans tous les établissements scolaires, marque une orientation nationale, afin de favoriser l'expression des adolescents.

L'intérêt de ce mémoire pour la participation des élèves du collège Joseph Sébastien Pons de Perpignan n'est sans doute pas une pure coïncidence. Il s'agit d'un besoin réel d'instaurer cette participation à la vie de l'établissement scolaire, et de la favoriser. Il est essentiel que les jeunes s'approprient leur cadre de vie, afin d'améliorer le climat de travail de certains établissements. La progression, vers cette finalité, est lente. Sans doute parce que devenir un citoyen acteur ne se décrète pas, mais s'apprend au contact des autres (cf Olivier Reboul dans son oeuvre *La philosophie de l'éducation* page 25).

Ceci suppose un consentement mutuel de toutes les composantes des EPLE, y compris des personnels qui ont l'impérieuse nécessité d'agir en prenant en compte l'évolution des publics et des orientations éducatives.

Les CPE, à travers leur formation généraliste de l'éducation, représentent sans doute un véritable potentiel de sensibilisation à la démarche participative des élèves et des adultes.